



# NEWS

inovaccess  
>>>>> GRENOBLE 2013 >



## ÉDITO

### Entreprises, engagez-vous !

Deux ans tout juste après son lancement, le programme INOVACCESS suscite une réelle adhésion de la part des employeurs malgré une conjoncture économique difficile : 71 % d'entre eux, TPE, PME/PML, institutions publiques ou grands groupes, se sont engagés à réaliser *a minima* un diagnostic d'accessibilité de leurs locaux.

Par ailleurs, en 2012, les artisans et commerçants concernés vont, à leur tour, pouvoir bénéficier du programme grâce au partenariat noué entre l'Agefiph, le FIPHFP, la CCI de Grenoble et la CMA de l'Isère.

**INOVACCESS entre désormais dans une phase cruciale: nous avons un an pour aller plus loin, concrétiser les efforts réalisés depuis deux ans et les traduire en réels changements pour les entreprises et les personnes handicapées.** En s'engageant à réaliser les travaux de mise en accessibilité de leurs locaux, les chefs d'entreprises rejoindront la finalité d'INOVACCESS: favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées et permettre à leurs entreprises de répondre à leurs obligations en étant plus accessible, plus citoyenne, plus diverse, en un mot plus ouverte. Conçue pour offrir à chaque propriétaire ou locataire de locaux, des moyens financiers et humains, l'aide aux travaux INOVACCESS constitue une occasion unique de répondre aujourd'hui aux enjeux de demain... saisissez-la !

André MILLAT-CARUS,  
Délégué régional –  
Agefiph Rhône-Alpes

Stéphane GEMMANI,  
Conseiller municipal à l'Accessibilité –  
Ville de Grenoble

## 3 QUESTIONS À...



**ANDRÉ MILLAT-CARUS, délégué régional Agefiph Rhône-Alpes**

### + Que permet l'aide aux travaux et qui en bénéficie ?

Concrètement, l'aide aux travaux permet aux entreprises ayant réalisé un diagnostic d'aller plus loin dans leur engagement et de bénéficier - à condition d'agir avant le 31 décembre 2012 - d'une aide financière importante pour la mise en accessibilité de leurs locaux professionnels. L'objectif d'INOVACCESS consiste à favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap. L'aide aux travaux va permettre d'agir, concrètement, au cas par cas, sur les priorités des entreprises

en termes d'accessibilité des locaux de travail et de favoriser ainsi des avancées qui se traduiront, au final, par des emplois pour les travailleurs souffrant de déficiences.

### + Pourquoi les entreprises doivent elles saisir cette opportunité ?

Aujourd'hui, aucune obligation réglementaire ne contraint les entreprises à rendre leurs locaux accessibles aux personnes en situation de handicap. Or, tout indique que cela va changer dans les années à venir. En cela, le dispositif d'aide aux travaux offert par INOVACCESS préfigure l'avenir et offre une opportunité unique aux entreprises d'anticiper sur la législation et de bénéficier d'une aide financière conséquente pour se mettre, d'ores et déjà, à la norme future.

### « Une aide financière importante et un véritable accompagnement »

En outre, INOVACCESS offre un accompagnement personnalisé pour la réalisation des travaux. Cette dimension est très précieuse car les employeurs bénéficient ainsi de l'expertise « Accessibilité » qui leur manque souvent.

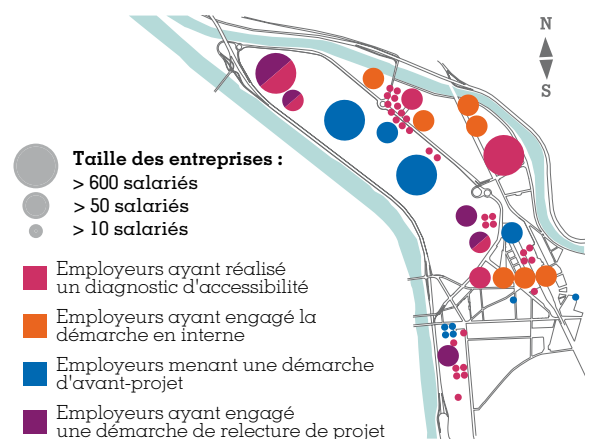
### + Quelles sont les modalités de l'aide aux travaux ?

C'est une aide ouverte à toutes les entreprises engagées dans la démarche, locataires ou propriétaires de leurs locaux. Cette subvention est attribuée par la Commission Travaux du programme INOVACCESS, sur la base d'un projet élaboré en concertation étroite avec l'employeur. Pour les employeurs privés, l'aide aux travaux est prise en charge par l'Agefiph et varie en fonction du nombre de salariés, du montant des travaux à engager et de l'ambition du projet en termes d'emploi. Pour les institutions publiques, l'aide est prise en charge par le FIPHFP et attribuée aux établissements en fonction du nombre d'agents employés dans la collectivité. Enfin, les entreprises artisanales et commerciales de moins de dix salariés ont été intégrées à la démarche. Elles bénéficient du soutien de la Ville de Grenoble, au titre du programme FAARE (le Fond d'Aide à l'Accessibilité, la Rénovation et l'Embellissement), et d'une aide complémentaire de l'Agefiph.

## EN CHIFFRES

# 90%

des effectifs salariés du territoire bénéficient du programme INOVACCESS



## RENCONTRE

# Pierre REVOL, chargé d'opération INOVACCESS



### Quels sont les bénéfices induits par le diagnostic ?

Au-delà d'un inventaire détaillé des obstacles à l'accessibilité, le diagnostic est un outil pratique, un guide auquel les entreprises pourront se référer lorsqu'elles souhaiteront entreprendre des travaux de mise en accessibilité. L'objectif d'INOVACCESS n'est pas de répondre à tous les obstacles d'accessibilité relevés dans ce diagnostic, mais plutôt de faire en sorte que les entreprises en prennent conscience afin de les aider à définir un programme de travaux et de les accompagner ensuite dans sa réalisation.

### Quel investissement cela demande-t-il ?

Les travaux constituent par nature une étape qui nécessite l'implication de l'entreprise. Elle réclame un investissement en termes de temps puisque, même si nous l'accompagnons, le projet doit être suivi par une personne ou un service en interne. Cette étape engendre également des coûts, ces derniers étant largement pris en charge par INOVACCESS. Quoi qu'il en soit, les entreprises ne sont pas tenues de réaliser un quota d'aménagements pour bénéficier de l'aide. Le programme est défini en fonction des moyens dont celles-ci disposent pour engager ces premiers travaux et selon leurs priorités.

### Qu'est-ce qu'INOVACCESS apporte aux entreprises engagées dans cette ultime étape ?

L'aide aux travaux est d'abord une aide financière mais elle va bien au-delà : nous les accompagnons de A à Z et cet accompagnement dans la réalisation de ses travaux est une aide très précieuse pour les entreprises qui n'ont parfois jamais été confrontées à ce type de démarche. Le soutien dans les démarches administratives, la formalisation des demandes de devis, l'analyse des offres reçues, le suivi du chantier sur le terrain, la vérification de la conformité des travaux sont autant d'étapes pendant lesquelles nous apportons notre expérience et notre expertise pour leur faciliter la tâche.

« Des travaux fixés en fonction des priorités et des moyens de chaque entreprise »

## BRÈVES



### > Évaluation en cours...

Depuis le mois d'octobre, le projet INOVACCESS est évalué par PACTE, organisme grenoblois regroupant des unités de recherche de l'Université et du CNRS : en la circonstance des chercheurs qui œuvrent notamment sur la question des mobilités quotidiennes des populations dans les espaces métropolitains.

L'objectif est de restituer l'expérimentation à travers des clés de lecture politique, technique et spatiale en vue de transmettre les enseignements de cette expérimentation à d'autres villes françaises ou européennes qui souhaiteraient répliquer tout ou partie d'INOVACCESS. Les résultats de l'étude sont attendus en 2013.

## MODE D'EMPLOI

# L'aide aux travaux INOVACCESS

### Modalités de prise en charge des travaux d'accessibilité dans votre entreprise par INOVACCESS



+ de 10 salariés

De 0 à 5 000 euros : **100 %**  
Au-delà de 5 000 euros : de **50 à 70 %**  
Subvention globale plafonnée à 150 000 euros



- de 10 salariés

FAARE (Ville de Grenoble)  
+ jusqu'à **50 %** du coût du projet pris en charge par INOVACCESS (dans la limite de 5 000 euros)

### Pour bénéficier de l'aide

- 1- Retirer le dossier de demande de subvention auprès du chargé d'opération INOVACCESS ;
- 2- retourner le dossier complété et signé avec les pièces justificatives ;
- 3- vérification du dossier (conformité au diagnostic) et validation de la demande par le chargé d'opération INOVACCESS ;
- 4- étude du dossier par la Commission Travaux du programme INOVACCESS ;
- 5- transmission du dossier à l'Agefiph ;
- 6- information de l'entreprise sur le montant de la subvention accordée ;
- 7- versement de la subvention en deux échéances :
  - La première sur présentation des bons de commande ;
  - La seconde sur présentation de factures acquittées et d'une note de validation de conformité des travaux.

### À SAVOIR

Pour les dossiers des entreprises artisanales et commerciales de moins de dix salariés il n'y a qu'un dossier : la demande est transmise à la Ville de Grenoble qui statue puis la communique à la Commission Travaux du programme INOVACCESS.

## BRÈVES



### > Grenoble récompensée, INOVACCESS salué

Le 1<sup>er</sup> décembre dernier, Stéphane GEMMANI, représentant la Ville de Grenoble a reçu à Bruxelles le prix européen des villes accessibles « Mention spéciale services publics » lors de l'Access City Award. Cet événement vise à récompenser les villes prenant des initiatives exemplaires en vue d'améliorer l'accessibilité en milieu urbain dans tous les domaines et s'engageant à poursuivre leurs efforts en termes d'accessibilité grâce à des initiatives qui peuvent servir de modèles pour d'autres villes.

Grenoble a ainsi été saluée pour son engagement de longue date ainsi que pour l'ensemble des actions menées en faveur de l'accessibilité. Le programme INOVACCESS y a contribué.

### > INOVACCESS au Grand Lyon

Le 9 décembre 2011, Pierre REVOL, chargé d'opération INOVACCESS présentait le projet INOVACCESS dans le cadre de la journée thématique « Ville et handicap, comprendre pour agir », organisée par le Grand Lyon. Les tables rondes ont été entrecoupées d'interludes artistiques visant à interpeler le public sur les représentations du handicap dans notre société.

## GRAND LYON

### > Une trentaine de nouveaux diagnostics programmés

Le champ d'action du projet s'étend grâce au partenariat signé entre la CMA de l'Isère et l'Agefiph et les démarches en cours en vue de la signature d'une convention avec la CCI afin d'établir de nouveaux diagnostics d'accessibilité pour des entreprises ayant un pas de porte et occupant au moins un salarié. Ces rapprochements permettront d'en réaliser une trentaine entre décembre 2011 et juin 2012.



## TÉMOIGNAGES

# Ils se sont engagés dans INOVACCESS... et ils nous disent pourquoi.



Josiane FRANCO,

Responsable du service immobilier chez Gaz et Électricité de Grenoble

« La combinaison de leur expertise a permis d'aller au-delà de nos ambitions et d'anticiper nos besoins »

### > Comment l'entreprise GEG est-elle entrée dans la démarche INOVACCESS ?

Pour GEG, INOVACCESS est tombé à pic ! En effet, le dispositif a été lancé alors que nous étions dans l'optique de restructurer nos bâtiments situés du côté du site POLYGONE. Les travaux que nous avons prévu de réaliser ont été complétés par les préconisations de mise en accessibilité issues du diagnostic dont nous avons bénéficié dans le cadre d'INOVACCESS. Ainsi, des dalles podotactiles ont été installées au sol et une rampe d'accès au hall d'accueil a été créée en même temps que la réhabilitation des locaux. Ces aménagements sont le fruit de la collaboration entre notre architecte et INOVACCESS. La combinaison de leurs expertises a permis d'aller au-delà de nos ambitions de départ et d'anticiper nos besoins.

### > En quoi la mise en accessibilité de l'entreprise est-elle une priorité pour GEG ?

Nous souhaitons accroître le recrutement de personnes à mobilité réduite dans les prochaines années. La mise en accessibilité de nos locaux est donc indispensable dans cette perspective. Il est certain que ce type d'aménagements représente un véritable investissement financier pour une entreprise. Pour autant, il est bien plus avantageux d'anticiper sur les besoins futurs plutôt que d'adapter un poste de travail ou un site à l'embauche d'une personne en situation de handicap. Au final, c'est bien moins onéreux. C'est une des raisons pour lesquelles nous essayons de prévoir un aménagement par an, dans la limite de nos moyens budgétaires. Ainsi en 2011, nous avons restructuré notre espace d'accueil. En 2012, nous allons mettre aux normes tous les sanitaires des bâtiments. En 2013, nous espérons réaliser un nouvel aménagement qui aille dans le sens de la mise en accessibilité. Nous n'avons encore pas décidé encore mais nous disposons d'un document de référence qui nous aidera dans notre choix. En cela, le cahier des charges transmis par INOVACCESS est un véritable livre blanc pour les 10 ans à venir !

« Le cahier des charges d'INOVACCESS est un véritable livre blanc pour les 10 ans à venir ! »

### « Pour moi, c'est un véritable confort ! »

« Je suis hôtesse d'accueil chez GEG depuis début janvier. Grâce aux travaux d'accessibilité réalisés au sein de l'entreprise (portes électriques, aménagements des sanitaires, adaptation de mon poste de travail) j'évolue dans un cadre qui prend en considération mon handicap et dans lequel je circule en toute autonomie. »

Marianne BONNARD, hôtesse d'accueil chez GEG



**UN 3<sup>È</sup> MOIS DE L'ACCESSIBILITÉ  
COURONNÉ DE SUCCÈS !**

**Sensibiliser pour  
mobiliser**

Peut-être avez-vous remarqué ces dernières semaines, d'étonnants marquages au sol entre Europole et le cours Berriat ? Ce marquage temporaire a été réalisé le 27 septembre dernier par 7 apprentis graphes qui, pochoirs et bombes de peintures délébiles en main, ont arpenté les rues et graphé les sols du secteur 1.

Objectif : interpeller le public, l'inciter à se rendre sur le site web INOVACCESS et l'informer du projet à l'heure où les entreprises sont appelées à s'engager dans la réalisation des travaux de mise en accessibilité de leurs locaux professionnels. Une opération marquante et remarquée...



**Contactez-nous**

> INOVACCESS  
La Conciergerie  
Bouchayer-Viallet  
155, cours Berriat  
38000 Grenoble

> Pierre Revol  
04 76 23 20 93  
pierre.revol@inovaccess-  
grenoble.com

**En savoir plus**

Toute l'actualité du projet, des témoignages, des vidéos sur notre site internet :

>>>>>>>  
[www.inovaccess-grenoble.com](http://www.inovaccess-grenoble.com)  
<<<<<<<<



**INOVACCESS à la une !**

France 3, Libération, Bref Rhône Alpes, 20 minutes... médias locaux et nationaux manifestent toujours beaucoup d'intérêt pour INOVACCESS, notamment pendant le Mois de l'Accessibilité et la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées. Extraits.

« *Un projet ambitieux et unique en Europe* », Le Dauphiné Libéré, 30 septembre 2011

« *INOVACCESS fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire urbain* », Libération, 15 novembre 2011

« *Les entreprises grenobloises séduites par le dispositif INOVACCESS* », Bref Rhône Alpes, 26 octobre 2011



>>>>>>>  
[www.inovaccess-grenoble.com](http://www.inovaccess-grenoble.com)  
<<<<<<<<